

[Traduction du Greffe]

Responsabilités et obligations des Etats qui patronnent des personnes et des entités dans le cadre d'activités menées dans la Zone (Demande d'avis consultatif soumise à la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins)

NOTE LIMINAIRE (version préliminaire)

LA DEMANDE

1. Le 6 mai 2010, le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins, à sa 161^{ème} séance, a décidé, conformément à l'article 191 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« la Convention »), de demander à la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer de rendre un avis consultatif sur des questions juridiques qui se posent dans le cadre de son activité. Le texte complet de la décision, qui fait l'objet du document ISBA/16/C/13, est le suivant :

Le Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins,

Considérant que les activités de développement dans la Zone ont déjà commencé,

Ayant à l'esprit l'échange de vues sur les points de droit entrant dans le cadre de ses activités,

Décide, conformément à l'article 191 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (« la Convention »), de demander à la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins du Tribunal international du droit de la mer, en application de l'article 131 du Règlement dudit tribunal, de rendre un avis consultatif sur les questions suivantes :

1. Quelles sont les responsabilités et obligations juridiques des États parties à la Convention qui patronnent des activités dans la Zone en application de la Convention, en particulier de la partie XI et de l'Accord de 1994 relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982?
2. Dans quelle mesure la responsabilité d'un État partie est-elle engagée à raison de tout manquement aux dispositions de la Convention, en particulier de la partie XI, et de l'Accord de 1994 de la part d'une entité qu'il a patronnée en vertu de l'article 153, paragraphe 2 b), de la Convention?
3. Quelles sont les mesures nécessaires et appropriées qu'un État qui patronne la demande doit prendre pour s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe en application de la Convention, en particulier de l'article 139 et de l'annexe III ainsi que de l'Accord de 1994?

COMPOSITION DU DOSSIER

2. Le dossier, qui est établi en application de l'Ordonnance du 18 mai 2010 du Président de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins et de l'article 131 du Règlement du Tribunal, regroupe des documents, décisions et autres instruments de l'Autorité, de même que des instruments internationaux et autres instruments pouvant servir à

élucider les trois questions juridiques au sujet desquelles l'avis consultatif de la Chambre pour le règlement des différends relatifs aux fonds marins est demandé. Les documents sont numérotés et signalés par leur titre et, le cas échéant, par leur cote officielle de l'Autorité internationale des fonds marins.

3. Le dossier se divise en cinq parties. La Partie I comprend des instruments relatifs à la demande d'avis consultatif présentée par le Conseil de l'Autorité. La Partie II regroupe des instruments relatifs au régime juridique qui régit les activités dans la Zone. La Partie III comprend les sources documentaires qui se rapportent aux dispositions de la Convention auxquelles se réfère la demande. La Partie IV se compose des instruments relatifs au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. La Partie V présente d'autres instruments juridiques internationaux qui se rapportent au contrôle effectivement exercé par un État sur les activités économiques autres que minières dans la Zone et à l'engagement éventuel de sa responsabilité qui pourrait résulter de l'exercice de ce contrôle.

4. L'approche adoptée pour l'établissement du dossier vise à fournir des informations « détaillées mais pertinentes ». Il propose une vue d'ensemble de tous les aspects des responsabilités et des obligations des États qui patronnent des activités dans la Zone telles qu'elles sont définies par la Convention, son annexe III et l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982.

PARTIE I : INSTRUMENTS RELATIFS À LA DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF SOUMISE PAR LE CONSEIL

A Demande soumise par le Conseil

5. A sa 150^{ème} séance, le 27 avril 2010, le Conseil a adopté l'ordre du jour de sa seizième session, sans amendement. Cet ordre du jour fait l'objet du document ISBA/16/C/1. [Dossier n° 1]

6. A la 157^{ème} séance du Conseil, le 4 mai 2010, le Secrétaire général de l'Autorité a informé le Conseil que des pouvoirs avaient été reçus de trente-cinq membres du Conseil. En 2006 et 2008, l'Assemblée a élu les actuels membres du Conseil. Les décisions de l'Assemblée concernant ces élections figurent dans les documents ISBA/12/A/12 et ISBA/14/A/12. Par ailleurs, conformément au système convenu lors de la première élection du Conseil pour la répartition des sièges entre les groupes régionaux, la France, au nom des États d'Europe occidentale et autres États, a participé sans droit de vote aux séances du Conseil. Ceci figure dans la déclaration du Président du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux du Conseil à la seizième session, qui fait l'objet du document ISBA/16/C/14*. [Dossier n° 2]

7. Le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour à ses 155^{ème}, 160^{ème} et 161^{ème} séances. Plusieurs délégations ont pris la parole. Le secrétariat a établi la liste des orateurs et des rapports succincts des débats qui ont eu lieu au cours de ces séances. [Dossier n° 3]

8. Au titre du point 7 de l'ordre du jour, la délégation de la République de Nauru a présenté une déclaration en date du 3 mai 2010, et celle des Fidji en a présenté deux, en date du 3 et du 6 mai 2010, respectivement. [Dossier n° 4]

9. Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté au titre de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/16/A/2). [Dossier n° 5]

10. Rapport analytique du Président de la Commission juridique et technique sur les travaux de la Commission durant la seizième session (document ISBA/16/C/7). [Dossier n° 6]

11. Décision du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins tendant à demander un avis consultatif conformément à l'article 191 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/16/C/13). [Dossier n° 7]

12. Déclaration du Président du Conseil de l'Autorité internationale des fonds marins sur les travaux du Conseil à la seizième session (document ISBA/16/C/14*). [Dossier n° 8]

B Communiqués de presse

13. L'Autorité ne conserve pas de comptes-rendus intégraux ni de rapports succincts de ses séances. Cette section comporte donc des communiqués de presse autorisés qui proposent un compte-rendu non officiel des séances au cours desquelles le Conseil a examiné le point 7 de l'ordre du jour.

14. Communiqué de presse SB/16/1. [Dossier n° 9]

15. Communiqué de presse SB/16/12. [Dossier n° 10]

16. Communiqué de presse SB/16/13. [Dossier n° 11]

17. Communiqué de presse SB /16/18. [Dossier n° 12]

18. Communiqué de presse SB/16/19. [Dossier n° 13]

PARTIE II : INSTRUMENTS PERTINENTS RELATIFS AU RÉGIME JURIDIQUE RÉGISSANT LES ACTIVITÉS DANS LA ZONE EN RÉFÉRENCE NOTAMMENT À LA RÉGLEMENTATION QUI RÉGIT LA PROSPECTION ET L'EXPLORATION DES NODULES POLYMÉTALLIQUES DANS LA ZONE

A Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

19. Cette section est constituée par la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. [Dossier n° 14] Non reproduit

B Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982

20. Cette section est constituée par l'Accord relatif à l'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982, que l'Assemblée générale a adopté le 28 juillet 1994, et dont le texte a été officiellement annexé à la résolution A/RES/48/263 de l'Assemblée générale (documents officiels de l'Assemblée générale des Nations Unies, 48ème session, point 36 de l'ordre du jour). [Dossier n° 15] Non reproduit

C Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone

21. Cette section comprend les décisions et projets de décisions concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone.

22. Décision de l'Assemblée concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (document ISBA/6/A/18). [Dossier n° 16]

23. Décision du Conseil concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (document ISBA/6/C/12). [Dossier n° 17]

24. Projet de décision du Conseil de l'Autorité concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (document ISBA/6/C/L.7). [Dossier n° 18]

D Contrats d'exploration des nodules polymétalliques

25. Cette section contient les documents pertinents concernant les contrats de 15 ans portant sur l'exploration des nodules polymétalliques qui ont été conclus jusqu'ici avec l'Autorité. Ces documents comportent un rapport sur l'état des plans de travail pour l'exploration des nodules polymétalliques qui ont été soumis au Conseil pour son approbation avant la conclusion des contrats ainsi qu'un rapport sur l'état des contrats d'exploration délivrés conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Conformément à ce Règlement, des contrats ont été conclus avec les entités ci-après :

26. China Ocean Mineral Resources Research and Development Association (État ayant accordé son patronage : Chine).

27. Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (État ayant accordé son patronage : France).

28. Deep Ocean Resources Development Company Ltd. (État ayant accordé son patronage : Japon).

29. Yuzhmorgeologiya (État ayant accordé son patronage : Fédération de Russie).

30. Gouvernement de la République de Corée (État ayant accordé son patronage : République de Corée).

31. Interoceanmetal Joint Organization (États ayant accordé leur patronage : Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, et Slovaquie).

32. Gouvernement indien (État ayant accordé son patronage : Inde).

33. Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles de la République fédérale d'Allemagne (État ayant accordé son patronage : Allemagne).

34. État des contrats relatifs à l'exploration, émis conformément au Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone (document ISBA/7/C/4). [Dossier n° 27]

35. Plans de travail relatifs à l'exploration présentés par le Gouvernement indien, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (IFREMER) / Association française pour l'étude et la recherche des nodules (AFERNOD) (France), la Deep Ocean Resources Development Co. Ltd. (DORD) (Japon), Youjmorgueologuiya (Fédération de Russie), l'Association chinoise de recherche-développement appliquée aux ressources minérales de la mer (COMRA) (Chine), l'Organisation mixte Interoceanmetal (IOM) (Bulgarie, Cuba, Fédération de Russie, Pologne, République tchèque, et Slovaquie) et le Gouvernement de la République de Corée. Rapport du Secrétaire général (document ISBA/4/A/1/Rev.2). [Dossier n° 28]

PARTIE III :APERÇU HISTORIQUE DES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 139, DE L'ARTICLE 153 ET DE L'ANNEXE III DE LA CONVENTION AUXQUELS SE RÉFÈRE LA DEMANDE D'AVIS CONSULTATIF

36. Cette partie propose une liste des sources documentaires appropriées issues de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer qui concernent les articles 139 et 153 et l'annexe III de la Convention, auxquels se réfère la demande d'avis consultatif. Le dossier n° 29 ci-après est divisé en dossiers 29/1 à n° 29/17. Le dossier n° 30 ci-après est divisé en dossiers n° 30/1 à n° 30/52. Le dossier n° 31 ci-après est divisé en dossiers n° 31 à n° 31/50

37. Sources documentaires concernant l'article 139 de la Convention. [Dossier n° 29]

Dossier no. 29/1, A/AC.138/25, article 11, at I, 3 (United States).

Dossier no. 29/2, A/AC.138/33, article 14, at 1, 4-5 (United Republic of Tanzania).

Dossier no. 29/3, A/AC.138/43, article 16, at 1, 6 (USSR).

Dossier no. 29/4, A/AC.138/53, articles 77 and 78, at 1, 43-44 (Malta).

Dossier no. 29/5, A/AC.138/SC.1/L.18/Add.3, article XX, at 1, 27-28.

Dossier no. 29/6, A/AC.138/SC.I/L.22 (1973, mimeo.), article 18, at 1, 31-32.

Dossier no. 29/7, A/AC.138/94/Add.1, article 18, at 1, 26-27 (Report of Sub-Committee I [Annex III]).

Dossier no. 29/8, A/CONF.62/C.1/L.3 (1974), article 18, III Off. Rec. 157, 163 (First Committee).

Dossier no. 29/9, A/CONF.62/WP.8/Part I (ISNT, 1975), article 17, IV Off. Rec. 137, 140 (Chairman, First Committee).

Dossier no. 29/10, A/CONF.62/WP.8/Rev.1/Part I (RSNT, 1976), article 17, V Off. Rec. 125, 131 (Chairman, First Committee).

Dossier no. 29/11, A/CONF.62/WP.10 (ICNT, 1977), article 139, VIII Off. Rec. 1, 23.

Dossier no. 29/12, A/CONF.62/WP.10/Rev.1 (ICNT/Rev.1, 1979, mimeo.), article 139, Reproduced in I Platzöder 375, 438.

Dossier no. 29/13, A/CONF.62/WP.10/Rev.2 (ICNT/Rev.2, 1980, mimeo.), article 139, Reproduced in II Platzöder 3, 65-66.

Dossier no. 29/14, A/CONF.62/WP.10/Rev.3* (ICNT/Rev.3, 1980, mimeo.), article 139, Reproduced in II Platzöder 179, 241-242.

Dossier no. 29/15, A/CONF.62/L.78 (Draft Convention, 1981), article 139, XV Off. Rec. 172, 195.

Dossier no. 29/16, Draft of the ISNT/Part I (1975, mimeo.), article 17. Reproduced in VII Platzöder 110, 117-118.

Dossier no. 29/17, C.1/PBE.11 (1976, mimeo.), article 17 (Chairman, First Committee). Reproduced in VI Platzöder 126.

38. Sources documentaires concernant l'article 153 de la Convention. [Dossier n° 30]

Dossier No. 30/1, A/AC.138/25, article 10, at i, (United States).

Dossier no. 30/2, A/AC.138/33, articles 8 and 13, at 1, 3-4, (United Republic of Tanzania).

Dossier no. 30/3, A/AC.138/43, articles 13, 16, and 22, at 1, 5-8, (USSR).

Dossier no. 30/4, A/AC.138/49, article 15, at 1, 3 (Chile, Colombia, Ecuador, El Salvador, Guatemala, Guyana, Jamaica, Mexico, Panama, Peru, Trinidad and Tobago, Uruguay, and Venezuela).

Dossier no. 30/5, A/AC.138/53, article 75, at 1, 43, (Malta).

Dossier no. 30/6, A/AC.138/SC.I/L.22 (1973, mimeo), article 9, at 1, 16-17, (Sub-Committee I).

Dossier no. 30/7, A/AC.138/SC.I/L.26 (1973, mimeo.), Section A, article 3, at 1, 3-4, (Italy).

Dossier No. 30/8, A/AC.138/94/Add.1, article 9, at i, 12-13, (Report of Sub-Committee I).

Dossier no. 30/9, A/CONF.62/C.1/L.3 (1974), article 9, III Off. Rec. at 157, 159-160, (First Committee).

Dossier no. 30/10, A/CONF.62/C.1/L.6 (1974), article IV, III Off. Rec. 169, 170-171, (United States).

Dossier No. 30/11, A/CONF.62/C.1/L.9 (1974), articles I and II, III Off. Rec. at 1, (Japan).

Dossier no. 30/12, A/CONF.62/WP.8/Part I (ISNT, 1975), article 22, paras. 1 and 2, IV Off. Rec. at 1, 140-141, (Chairman, First Committee).

Dossier no. 30/13, A/CONF.62/WP.8/Rev.1/Part I (RSNT, 1976), article 22, V Off. Rec. at 1, 19, (Chairman, First Committee).

Dossier no. 30/14, A/CONF.62/WP.10 (ICNT, 1977), article 151, VIII Off. Rec. 1, 26.

Dossier No. 30/15, A/CONF.62/RCNG/1 (1978), incorporating NG1/10/Rev.1, article 151 (Chairman, NG1), X Off. Rec. 13, 19, 21, 25.

Dossier No. 30/16, A/CONF.62/L.35 (1979), Annex III, incorporating NG1/16/rev.1 (Chairman, NG1), article 151, XI Off. Rec. 86, 90-91.

Dossier no. 30/17, A/CONF.62/WP.10/Rev.1 (ICNT/Rev.1, 1979), article 153. Reproduced in I Platzöder 375, 444-445.

Dossier no. 30/18, A/CONF.62/WP.10/Rev.2 (ICNT/Rev.2, 1980), article 153. Reproduced in II Platzöder 3, 72-73.

Dossier no. 30/19, A/CONF.62/WP.10/Rev.3* (ICNT/Rev.3, 1980), article 153. Reproduced in II Platzöder 179, 248-249.

Dossier no. 30/20, A.CONF.62/L.78 (Draft Convention, 1981), article 153, XV Off. Rec. 172, 198.

Dossier no. 30/21, A/CONF.62/L.121 (1982), article 153, paragraphs 2, 4 and 5, XVI Off. Rec. 226, 227 (Belgium, France, Federal Republic of Germany, Italy, Japan, United Kingdom, and United States).

Dossier no. 30/22, C.1/CRP.1 (1974, mimeo.), article 9. Reproduced in V Platzöder at 485.

Dossier no. 30/23, C.1/CRP.3 (1974, mimeo.), article 9. Reproduced in V Platzöder at 487.

Dossier no. 30/24, C.1/CRP.4 (1974, mimeo.), article 9 (G77). Reproduced in V Platzöder at 489.

Dossier no. 30/25, CP/cab.7 (1974, mimeo.), article 9 (First Committee). Reproduced in VI Platzöder at 4, 5.

Dossier no. 30/26, A/CONF.62/C.1/CRP.5/Add.2 (1974, mimeo.), article 9 (First Committee). Reproduced in V Platzöder at 494.

Dossier no. 30/27, CP/Working Paper n° 1 (1974, mimeo.), article 9, para. 2 (First Committee, Working Group). Reproduced in V Platzöder at 506.

Dossier no. 30/28, United States (1974, mimeo.), articles I, II, and III. Reproduced in VII Platzöder at 95-99.

Dossier no. 30/29, CP/Working Paper n° 3 (1974, mimeo.), article 9(2) (First Committee, Working Group). Reproduced in V Platzöder at 526.

Dossier no. 30/30, CP/Working Paper n° 4 (1974, mimeo.), article 9, para. 2 (First Committee, Working Group). Reproduced in V Platzöder at 527.

Dossier no. 30/31, Draft of the ISNT/part I (1975, mimeo.), article 22, paras. 1 and 2 (Chairman, First Committee). Reproduced in VII Platzöder at 110, 120.

Dossier no. 30/32, United States (1975, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 153, 156.

Dossier no. 30/33, Nigeria (1976, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 236-237.

Dossier no. 30/34, Belgium (1976, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 238.

Dossier no. 30/35, C.1/PBE.8 (1976, mimeo.), article 22 (Chairman, first Committee). Reproduced in VI Platzöder at 111.

Dossier no. 30/36, First Committee Workshop (1976, mimeo.), article 22 (G77). Reproduced in VII Platzöder at 302.

Dossier no. 30/37, Workshop Paper No. 2 (1976, mimeo.), article 22 (Soviet Union). Reproduced in VI Platzöder at 176.

Dossier no. 30/38, Workshop Paper No. 3 (1976, mimeo.), article 22 (U.S.A.). Reproduced in VI Platzöder at 177.

Dossier no. 30/39, Nigeria (1976, mimeo.), "Joint venture." Reproduced in VII Platzöder at 325.

Dossier no. 30/40, Note by the Secretariat [Jens Evensen] (1977, mimeo.), Enclosure 2, article 22. Reproduced in VII Platzöder at 335, 349, 351.

Dossier no. 30/41, Note by the Secretariat [Jens Evensen] (1977, mimeo.), Enclosure 4, article 22. Reproduced in VII Platzöder at 335, 365-366.

Dossier no. 30/42, Note by the Secretariat [Jens Evensen] (1977, mimeo.), Enclosure 6, article 22 [Austria]. Reproduced in VII Platzöder at 335, 373-374.

Dossier no. 30/43, "Financing of the Enterprise" (1977, mimeo.), article 22 [Castañeda and Evensen]. Reproduced in VII Platzöder at 379-380.

Dossier no. 30/44, Norway (1977, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 404-406.

Dossier no. 30/45, Norway (1977, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 439, 441.

Dossier No. 30/46, Group of 77 (1977, mimeo.), article 22. Reproduced in VII Platzöder at 448-449.

Dossier no. 30/47, NG1/2 (1978, mimeo.), article 151. Reproduced in IX Platzöder at 80.

Dossier no. 30/48, NG1/6 (1978, mimeo.), article 151. Reproduced in IX Platzöder at 85, 89.

Dossier no. 30/49, NG1/10 (1978, mimeo.), article 151 (Chairman, NG1). Reproduced in IX Platzöder at 117, 121.

Dossier no. 30/50, WG.21/1 (1979, mimeo.), article 153 (Chairmen, informal Working Groups). Reproduced in VI Platzöder at 317, 324-325.

Dossier no. 30/51, "The Green Book" (1982, mimeo.), article 153 (United States). Reproduced in VIII Platzöder at 304, 308-309.

Dossier no. 30/52, WG.21/Informal Paper 18 (1982, mimeo.), article 153 (United States). Reproduced in VI Platzöder at 278, 281-282.

39. Sources documentaires concernant l'annexe III de la Convention. [Dossier n° 31]

Dossier no. 31/1, A/AC.138/25 (1970), Appendix A and B (United States).

Dossier no. 31/2, A/AC.138/33 (1971), at 1, 4-5 (Tanzania).

Dossier no. 31/3, A/AC.138/94/Add.1 (1973), Annex D, at 116-117.

Dossier no. 31/4, A/CONF.62/C.1/L.6 (1974), III Off. Rec. 169-172 (United States of America: draft appendix to the Law of the Sea Treaty concerning mineral resource development in the international sea-bed area).

Dossier no. 31/5, A/CONF.62/C.1/L.7 (1974), III Off. Rec. 172-173 (Text on conditions of exploration and exploitation prepared by the Group of 77).

Dossier no. 31/6, A/CONF.62/C.1/L.8 (1974), III Off. Rec. 173-175 (Belgium, Denmark, France, Germany [Federal Republic of], Italy, Luxembourg, Netherlands, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: Working Paper).

Dossier no. 31/7, A/CONF.62/C.1/L.9 (1974), III Off. Rec. 175-177 (Japan: working paper on conditions of exploration and exploitation).

Dossier no. 31/8, A/CONF.62/C.1/L.12 (1975), IV Off. Rec. 182-188 (USSR: working document on the basic provisions of the rules and conditions governing the evaluation and exploitation of the mineral resources of the sea-bed beyond the limits of the continental shelf - provisions which should form an integral part of the Law of the Sea Convention).

Dossier no. 31/9, A/CONF.62/WP.8/Part I (ISNT, 1975), Annex I, IV Off. Rec. 137, 149-152 (Chairman, First Committee).

Dossier no. 31/10, A/CONF.62/WP.8/Rev.1/Part I (RSNT, 1976), Annex I, V Off. Rec. 125, 139-142.

Dossier no. 31/11, A/CONF.62/WP.10 (ICNT, 1977), Annex II, VIII Off. Rec. 1, 49-54.

Dossier no. 31/12, A/CONF.62/WP.10/Rev.1 (ICNT/Rev.1, 1979, mimeo.), Annex II. Reproduced in I Platzöder 375, 500-514.

Dossier no. 31/13, A/CONF.62/C.1/L.26 (1979), XII Off. Rec. 77, 84-86, 90 (Report on negotiations held by the Chairman and Coordinators of WG.21).

Dossier no. 31/14, A/CONF.62/L.35 (1979), Annex II, XI Off. Rec. 86, 92-96.

Dossier no. 31/15, A/CONF.62/C.1/L.27 and Add.1 (1980), Annex II, XIII Off. Rec. 113, 116-120 (Report of the Coordinators of WG.21 to the First Committee).

Dossier no. 31/16, A/CONF.62/WP.10/Rev.2 (ICNT/Rev.2, 1980, mimeo.), Annex III. Reproduced in II Platzöder 3, 129-147.

Dossier no. 31/17, A/CONF.62/WP.10/Rev.3* (ICNT/Rev.3, 1980, mimeo.), Annex III. Reproduced in II Platzöder 179, 494-511.

Dossier no. 31/18, A/CONF.62/L.78*, Annex III, XV Off. Rec. 172, 225-231 (Draft Convention on the Law of the Sea, 1981).

Dossier no. 31/19, A/CONF.62/L.104 and Add.1 (1982), XVI Off. Rec. 219-220 (Australia, Austria, Canada, Denmark, Finland, Iceland, Ireland, New Zealand, Norway, Sweden, and Switzerland: amendments).

Dossier no. 31/20, A/CONF.62/L.106 (1982), XVI Off. Rec. 221-222 (France).

Dossier no. 31/21, A/CONF.62/L.121 (1982), XVI Off. Rec. 226, 228-231 (Belgium, France, Germany [Federal Republic of], Italy, Japan, United Kingdom, and United States of America: amendments).

Dossier no. 31/22, C.1/CRP.7 (1974, mimeo.), First Committee Informal Proposals. Reproduced in V Platzöder 498-500.

Dossier no. 31/23, C.1/CRP.8 (1974, mimeo.), Belgium, Denmark, France, Germany [Federal Republic of], Italy, Luxembourg, Netherlands, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland: working document. Reproduced in V Platzöder 500-505.

Dossier no. 31/24, CP/Working paper no. 2 (1974, mimeo.), Proposals regarding conditions of exploration and exploitation (First Committee). Reproduced in V Platzöder 507-516.

Dossier no. 31/25, CP/cab.10 (1974, mimeo.), First Committee informal proposals regarding conditions of exploration and exploitation. Reproduced in VI Platzöder 64-70.

Dossier no. 31/26, CP/cab.11 (1975, mimeo.), Opening statement by the Chairman of the First Committee working group. Reproduced in VI Platzöder 71-81.

Dossier no. 31/27, CP/cab.12/Rev.1 (C.1) (1975, mimeo.), First Committee Working Group, Annex I; Basic conditions of General Survey, Exploration and Exploitation. Reproduced in VI Platzöder 90-99.

Dossier no. 31/28, First Committee, Workshop Paper no. 1 (1976, mimeo.), Group of 77 Contact Group on First Committee Matters. Reproduced in VI Platzöder 174-176.

Dossier no. 31/29, First Committee, Workshop Paper no. 2 (1976, mimeo.), (USSR). Reproduced in VI Platzöder 176-177.

Dossier no. 31/30, First Committee, Workshop Paper no. 3 (1976, mimeo.), (United States: Proposals Regarding the System of Access). Reproduced in VI Platzöder 177-180.

Dossier no. 31/31, C.1/PBE.1-C.1/PBE.9 (1976, mimeo.) [Chairman, First Committee]. Reproduced in VI Platzöder 100-120.

Dossier no. 31/32, France (1976, mimeo.), "Clause anti-position dominante". Reproduced in VII Platzöder 243.

Dossier no. 31/33, United Kingdom (1976, mimeo.), "Draft of a Anti-Dominant Position Clause". Reproduced in VII Platzöder 244-245.

Dossier no. 31/34, Note by the Secretariat (1977, mimeo.) [Evensen Report]. Reproduced in VII Platzöder 335-339.

Dossier no. 31/35, Norway (1977, mimeo.), Annex I. Reproduced in VII Platzöder 439, 441.

Dossier no. 31/36, Group of 77 (1977, mimeo.), Annex I. Reproduced in VII Platzöder 448-453.

Dossier no. 31/37, Anonymous (1978, mimeo.), "Clause anti-monopole". Reproduced in VIII Platzöder 17-18.

Dossier no. 31/38, Soviet Union (1978, mimeo.), "Statement on a Quota-System and Anti-Monopoly Provision". Reproduced in VIII Platzöder 19-21.

Dossier no. 31/39, NG1/10/Rev.1 (1978, mimeo.), Annex II, paragraph 4. Reproduced in IX Platzöder 125, 130-131.

Dossier no. 31/40, NG1/13 and Add.1 (1978, mimeo.), Annex II, Chairman NG1. Reproduced in IX Platzöder 138-143.

Dossier no. 31/41, NG1/15 (1979, mimeo.), Annex II, paragraph 5. Reproduced in IX Platzöder 149-150.

Dossier no. 31/42, NG1/16/Rev.1 (1979, mimeo.), Annex II. Reproduced in IX Platzöder 172, 178-191.

Dossier no. 31/43, WG.21/1 (1979, mimeo.), Annex II, (Coordinator, WG.21). Reproduced in VI Platzöder 317, 342-357.

Dossier no. 31/44, WG.21/2 (1979, mimeo.), Appendix A to A/CONF.62/L.43, (Coordinator, WG.21), XII Off. Rec. 74, 84-86, 90.

Dossier no. 31/45, WG.21/Informal Paper 3 (1979, mimeo.), Annex II, articles 6 and 7. Reproduced in VI Platzöder 188-197.

Dossier no. 31/46, WG.21/Informal Paper 5 (1979, mimeo.), (Chairman, NG1 and Coordinator, WG.21). Reproduced in VI Platzöder 199-202.

Dossier no. 31/47, France (1980, mimeo.), Approval of Plans of Work. Reproduced in VIII Platzöder 198-201.

Dossier no. 31/48, United States (1980, mimeo.), Annex III, articles 6 and 7. Reproduced in VIII Platzöder 269.

Dossier no. 31/49, A/CONF.62/WG.21/3 (1980, mimeo.), Annex III (Coordinators WG.21). Reproduced in VI Platzöder 382, 393-404.

Dossier no. 31/50, WG.21/Informal paper 18 (1982, mimeo.), Annex III (U.S.A.). Reproduced in VI Platzöder 278, 293-298. [cf. U.S. "Green Book", in VIII Platzöder 304, 323-330].

PARTIE IV : TRAVAUX PRÉPARATOIRES CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA PROSPECTION ET À L'EXPLORATION DES NODULES POLYMÉTALLIQUES DANS LA ZONE

40. La documentation rassemblée dans la présente partie se réfère aux travaux préparatoires concernant le Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Elle se compose de projets de textes, propositions et déclarations, déclarations du Président du Conseil de l'Autorité, déclarations du Président de l'Assemblée de l'Autorité, documents de travail et de référence, ainsi que des rapports annuels du Secrétaire général de l'Autorité qui mentionnent les débats sur le Règlement et qui sont soumis à l'Assemblée conformément à l'article 166, paragraphe 4, de la Convention.

A Projets de textes

41. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, établi par le secrétariat (document ISBA/3/LTC/WP.1). [Dossier n° 32]

42. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Texte provisoire établi par la Commission juridique et technique (document ISBA/3/LTC/WP.1/Rev.1). [Dossier n° 33]

43. Projet de conditions standard d'un contrat d'exploration (document ISBA/3/LTC/WP.2). [Dossier n° 34]

44. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Version consolidée des documents ISBA/3/LTC/WP.1/Rev.1 et ISBA/3/LTC/WP.2., établie par le secrétariat (document ISBA/3/LTC/WP.1/Rev.2). [Dossier n° 35]

45. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Texte provisoire établi par la Commission juridique et technique (document ISBA/3/LTC/WP.1/Rev.3). [Dossier n° 36]

46. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, proposé par la Commission juridique et technique (document ISBA/4/C/4). [Dossier n° 37]

47. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, établi par le secrétariat et reflétant les propositions d'amendements faites compte tenu des observations formulées par les États membres (document ISBA/4/LTC/INF/1). [Dossier n° 38]

48. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, établi par le secrétariat et reflétant les propositions d'amendements faites compte tenu des observations formulées par les États membres (document ISBA/4/LTC/INF/1/Add.1). [Dossier n° 39]

49. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, établi par le secrétariat et reflétant les propositions d'amendements faites compte tenu des observations formulées par les États membres (document ISBA/4/LTC/INF/1/Add.2). [Dossier n° 40]

50. Projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, proposé par la Commission juridique et technique (document ISBA/4/C/4/Rev.1). [Dossier n° 41]

51. Révisions techniques qu'il est recommandé d'apporter au texte du document ISBA/4/C/4/Rev.1 du 29 avril 1998. Texte proposé par le secrétariat (document ISBA/5/C/CRP.1). [Dossier n° 42]

52. Révision officielle de l'article 1 et des articles 22 à 33 du code minier (document ISBA/4/C/4/Rev.1) élaborée par le secrétariat de concert avec le Président du Conseil (document ISBA/5/C/CRP.2). [Dossier n° 43]

53. Révision officielle de l'annexe 4 du code minier (document ISBA/4/C/4/Rev.1) élaborée par le secrétariat de concert avec le Président du Conseil (document ISBA/5/C/CRP.3). [Dossier n° 44]

54. Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Version révisée du document ISBA/4/C/4/Rev.1 du 29 avril 1998, établie par le Conseil (document ISBA/5/C/4/Add.1 et Corr.1, et document ISBA/5/C/4/Rev.1). [Dossier n° 45]

55. Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Version annotée du document ISBA/5/C/4/Rev.1 (document ISBA/6/C/CRP.1). [Dossier n° 46]

56. Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Version révisée du document ISBA/5/C/4/Rev.1 (document ISBA/6/C/2*). [Dossier n° 47]

57. Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Version annotée du document ISBA/6/C/2* (document ISBA/6/CRP.2). [Dossier n° 48]

B Propositions et déclarations

58. Déclaration du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes présentée par le Représentant permanent du Chili auprès de l'Autorité (document ISBA/5/C/12). [Dossier n° 49]

59. Proposition de la délégation des Pays-Bas portant sur le principe de précaution (document ISBA/5/C/L.8). [Dossier n° 50]

60. Proposition de la délégation du Chili portant sur le document ISBA/5/C/4/Rev.1 (document ISBA/6/C/L.3). [Dossier n° 51]

61. Projet de règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone. Proposition du Président du Conseil (document ISBA/6/C/8 et Corr. 1). [Dossier n° 52]

C Déclarations du Président du Conseil de l'Autorité

62. Déclaration du Président sur les travaux du Conseil pendant la troisième session (document ISBA/3/C/L.4). [Dossier n° 53]

63. Déclaration du Président sur les travaux du Conseil pendant la première partie de la quatrième session (document ISBA/4/C/5). [Dossier n° 54]

64. Déclaration du Président sur les travaux du Conseil à la cinquième session. [Dossier n° 55]

65. Déclaration du Président sur les travaux du Conseil à sa sixième session (document ISBA/6/C/3). [Dossier n° 56]

D Déclarations du Président de l'Assemblée de l'Autorité

66. Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée pendant la troisième session (document ISBA/3/A/L.4). [Dossier n° 57]

67. Déclaration du Président sur les travaux de l'Assemblée à la reprise de la sixième session (document ISBA/6/A/19). [Dossier n° 58]

E Documents de travail et de référence

68. Questions en suspens concernant le projet de Règlement relatif à la prospection et à l'exploration des nodules polymétalliques dans la Zone, objet du document ISBA/5/C/4/Rev.1 (document ISBA/6/C/INF.1). [Dossier n° 59]

F Rapports annuels du Secrétaire général de l'Autorité

69. Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/3/A/4). [Dossier n° 60]

70. Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/4/A/11). [Dossier n° 61]

71. Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/5/A/1 et Corr. 1). [Dossier n° 62]

72. Rapport du Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins présenté en application de l'article 166, paragraphe 4, de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (document ISBA/6/A/9). [Dossier n° 63]

PARTIE V : AUTRES INSTRUMENTS

73. Cette partie comprend les articles sur la responsabilité des États pour fait internationalement illicite qui ont été adoptés par la Commission du droit international (CDI) en 2001. Elle contient également le rapport sur les travaux effectués par la Commission lors de la session à laquelle ces articles ont été adoptés, ainsi qu'un guide analytique concernant les travaux préparatoires des articles et les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'y rapportent. La partie V contient également les projets d'articles sur la responsabilité des organisations internationales qu'examine actuellement la CDI ainsi qu'un guide analytique rappelant les travaux préparatoires et les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies qui s'y rapportent.

A Articles de la CDI sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite

74. Articles de la CDI sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite. [Dossier n° 64]

75. À sa cinquante-troisième session, en 2001, la Commission a adopté l'ensemble du projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite qui contient 59 articles ainsi que les observations qui s'y rapportent. L'Assemblée générale, dans sa Résolution 56/ 83 du 12 décembre 2001, a pris note, sur la recommandation de la Commission, des articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite, dont le texte est annexé à la Résolution et les a recommandés à l'attention des gouvernements, sans préjuger la question de leur future adoption ou de toute autre décision appropriée. En outre, l'Assemblée générale a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-neuvième session une question intitulée « responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ».

76. L'Assemblée générale, dans sa résolution 59/35 du 2 décembre 2004, a recommandé une fois de plus les articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite à l'attention des gouvernements et a prié le Secrétaire général d'inviter les gouvernements à soumettre leurs observations écrites concernant la décision à prendre au sujet des articles. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général d'établir une première compilation des décisions des juridictions internationales et autres organes internationaux se rapportant aux articles et d'inviter les gouvernements à communiquer des informations sur leur pratique à cet égard. L'Assemblée générale a prié en outre le Secrétaire général de lui présenter cette documentation bien avant sa soixante-deuxième session et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session (2007) la question intitulée « Responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ».

77. L'Assemblée générale, dans sa résolution 62/61 du 6 décembre 2007 a recommandé une fois de plus les articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite à l'attention des gouvernements, sans préjuger la question de leur future adoption ou autre décision appropriée. L'Assemblée générale a prié en outre le Secrétaire général d'inviter les gouvernements à présenter par écrit leurs observations sur la suite à donner aux articles. Elle a également prié le Secrétaire général d'actualiser la compilation des décisions des juridictions internationales et autres organes internationaux se rapportant aux articles et d'inviter les gouvernements à communiquer des informations sur leur pratique à cet égard. L'Assemblée générale a également prié le Secrétaire général de présenter cette documentation bien avant sa soixante-cinquième session et a décidé d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-cinquième session (2010), la question intitulée « Responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ». L'Assemblée générale a également décidé de continuer à examiner, dans le cadre d'un groupe de travail de la sixième Commission, la question de l'élaboration d'une éventuelle Convention sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite ou de toute autre décision donnant suite aux articles en question.

78. Rapport et guide analytique concernant les articles de la CDI sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite. [Dossier n° 65]

Dossier n° 65/1, A/56/10 et corr.1, rapport de la cinquième-troisième session de la Commission du droit international. Ce rapport concerne l'adoption par la Commission des articles sur la responsabilité de l'Etat pour fait internationalement illicite. Ce rapport contient également un exposé historique des travaux accomplis par la Commission depuis la sélection de cette question comme devant faire l'objet d'une codification en 1949, ainsi que les commentaires présentés sous chaque article.

Dossier n° 65/2, guide analytique établi par le secrétariat de la Commission du droit international (source : http://untreaty.un.org/ilc/guide/9_6htm).

B Projet d'articles de la CDI sur la responsabilité des organisations internationales

79. À sa soixante-et-unième session, en 2009, la CDI a adopté en première lecture une série de 66 articles sur la responsabilité des organisations internationales. La Commission a également décidé de transmettre ces projets d'articles par l'entremise du Secrétaire-général aux gouvernements et organisations internationales en les invitant à présenter leurs observations au Secrétaire-général avant le premier janvier 2011. Le texte du projet d'articles adopté par la Commission en première lecture est reproduit tel qu'il figure dans le rapport de

la Commission sur les travaux de sa soixante-et-unième session. (A :64/10 et Corr.1). [Dossier n° 66]

80. Guide analytique élaboré par le secrétariat de la Commission du droit international sur les projets d'articles sur le thème « Responsabilité des Organisations internationales » (source : http://untreaty.un.org/ilc/guide/9_11.htm). [Dossier n° 67]